

**RÉUNION DES MINISTRES DE LA SANTÉ DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN
DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION AFRICAINE
PRAIA, LE 19 MARS 2009**

DÉCLARATION DU CAP-VERT

Les Ministres de la Santé des Petits États insulaires de la Région africaine :

- 1) Considérant la Déclaration des Seychelles adoptée par la première réunion des Ministres de la Santé des Petits États insulaires en Développement de la Région africaine, tenue à Mahé le 24 octobre 2006 ;
- 2) Considérant la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire, signée à Ouagadougou le 30 avril 2008 ;
- 3) Considérant la Déclaration d'Alger sur la Recherche pour la Santé et l'Appel à l'Action de Bamako, adoptés respectivement en juin et en novembre 2008 ;
- 4) Considérant la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement, adoptée en août 2008 ;
- 5) Notant avec préoccupation la crise financière mondiale actuelle et les risques qu'elle fait peser sur les budgets de la santé et sur la protection sanitaire des franges les plus défavorisées de la population ;
- 6) Préoccupés par le changement climatique et son impact potentiel sur les moyens d'existence et sur la santé des populations des Petits États insulaires en Développement ;

Nous, Ministres de la Santé des Petits États insulaires en Développement de la Région africaine, après l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration des Seychelles (octobre 2006),

- 7) Demandons au pays hôte de coordonner le Groupe des Petits États insulaires en Développement de la Région africaine jusqu'à la prochaine réunion ;
- 8) Nous engageons au niveau de chaque pays à désigner un point focal pour coordonner le suivi de la mise en œuvre des activités retenues ;
- 9) Nous engageons également à identifier des partenaires pour accompagner nos efforts dans la mise en œuvre des décisions prises ;
- 10) Nous engageons par ailleurs à :
 - Mettre en place des mécanismes pour documenter et partager les meilleures pratiques en utilisant les technologies modernes de communication, y compris la création d'un site WEB, et en mettant à profit l'expertise particulière de chaque pays ;

- Élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre des décisions, y compris les mesures préconisées dans la Déclaration des Seychelles qui n'ont pas encore été mises en œuvre ou qui ne l'ont été que partiellement ;
- Mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation et/ou du renforcement des politiques pharmaceutiques ;
- Mettre en place un mécanisme de bannissement de la publicité sur l'alcool et le tabac, ainsi que du parrainage des activités de l'État par les industries concernées ;
- Développer les échanges d'information et d'expérience avec les petits pays insulaires de WPRO et PAHO.

11) Retenons les domaines de coopération suivants par pays :

Cap-Vert

- Renforcement des capacités dans la promotion de la santé ;
- Visite d'étude à Maurice pour le partage d'expériences dans le domaine du financement de la santé, du système d'information sanitaire, de l'utilisation rationnelle des médicaments et de l'accès aux médicaments essentiels et au tourisme médical ;
- Échange d'informations sur l'élimination du paludisme ;
- Préparation et réponse aux catastrophes.

Comores

- Échange d'informations et suivi dans le domaine des épidémies et du renforcement des systèmes d'information sanitaire ;
- Collaboration dans l'éradication du paludisme ;
- Échange et partage d'informations sur les bonnes pratiques dans la prise en charge de l'épidémie de VIH/sida.

Maurice

- Collaboration dans l'échange d'informations sur les plans stratégiques, la législation et les politiques de développement ;
- Collaboration dans la surveillance des maladies ;
- Renforcement des capacités, formation de base et spécialisation des personnels ;
- Mise en place de bases de données sur les maladies transmissibles et non transmissibles ;

- Collaboration dans le domaine particulier de la néphrologie ;
- Collaboration dans la recherche pour la santé.

Sao Tomé et Principe

- Collaboration en matière de santé avec tous les pays ;
- Échange d'expériences dans l'élimination du paludisme, spécialement avec Maurice ;
- Formation des médecins et autres personnels de santé de haut niveau ;
- Formation dans le domaine des comptes nationaux de la santé ;
- Collaboration avec les Seychelles, Maurice dans la surveillance épidémiologique des maladies non transmissibles ;
- Collaboration avec les Seychelles et le Cap-Vert dans la prise en charge des cas des maladies transmissibles et non transmissibles ;
- Échange d'expériences sur la réponse à apporter à la problématique de la fuite des cerveaux.

Seychelles

- Suivi et évaluation des programmes de santé ;
- Formation et renforcement des capacités du personnel de santé ;
- Collaboration dans la gestion des questions relatives à la santé mentale ;
- Collaboration dans la prévention et la lutte contre l'usage des substances psychoactives parmi les jeunes ;
- Collaboration dans le domaine des meilleures pratiques en gérontologie ;
- Échange d'expériences sur les comptes nationaux de la santé et le financement des soins de santé.

12) Remercions l'OMS pour avoir pris l'initiative de créer un forum permettant aux Petits États insulaires en Développement d'échanger leurs expériences, d'analyser leur spécificité pour mieux défendre à l'échelle internationale leur particularité.

13) Prions l'OMS de continuer à coordonner l'appui à la mise en œuvre des actions décidées en impliquant d'autres partenaires tels que l'ONUSIDA et l'UNICEF qui ont manifesté un intérêt pour la problématique particulière des Petits États insulaires en Développement.